

CÉLÉBRATIONS À METZERVISSE

Cécile, Barbe et Geneviève à la fête



Depuis les années 60, la commune de Metzervisse tient à honorer tout particulièrement celles et ceux qui s'impliquent au service des autres : les gendarmes, dans les missions de sécurité qui leur sont confiées, les sapeurs pompiers, particulièrement dynamiques à Metzervisse, pour l'aide apportée au quotidien à nos habitants, la chorale, pour sa participation aux offices religieux tout au long de l'année. Un hommage officiel leur a été rendu, dimanche, au travers de leurs patronnes respectives, Geneviève, Barbe et Cécile. Après la montée des couleurs dans la cour de la brigade de gendarmerie, un cortège s'est formé jusqu'à l'église Saint-Jean-Baptiste pour l'office célébré par l'abbé Joël Prinnet. S'en est suivi un dépôt de gerbe devant le monument aux Morts et un défilé jusqu'à la mairie où a été servi un vin d'honneur. Pierre Heine, maire de Metzervisse, après avoir remercié les participants a ajouté : « On aurait pu associer Saint-Denis, patron des porte-drapeaux, à cet hommage puisque douze d'entre eux étaient présents ». Et il a conclu, avec un sourire : « Je n'ai pas trouvé le Saint Patron des élus. C'est sans doute parce que pour les élus, c'est tous les jours la fête ».



Pierre Heine a chaleureusement félicité les pompiers, gendarmes et musiciens pour leurs services rendus à la collectivité. Photo RL

URGENCES

Samu 57

Tous secteurs : aide médicale urgente (tél. 15).

Médecins

Metzervisse, Kédange, Hombourg-Budange, Distroff : (tél. 0820 33 20 20).

Pharmacies

Tous secteurs : composer le 3237.

Sapeurs-pompiers

Tous secteurs : tél. 18.

Gendarmeries

Guénange : 2, impasse Jacqueline-Auriol (tél. 03 82 82 64 27).

Metzervisse : rue des Romains (tél. 03 82 56 80 70).

Ambulances

Guénange : Guénange ambulances (tél. 03 82 50 21 29 ou 06 84 71 55 82).

Kédange-sur-Canner : 57-Assistance (tél. 03 87 77 98 18).

GUÉNANGE

Le "oui mais" à l'Arc mosellan

Les divisions politiques se suivent d'une instance à l'autre : le changement de statuts de l'Arc mosellan est approuvé malgré l'abstention de l'opposition.

La refonte des statuts de la Communauté de communes de l'Arc mosellan (CCAM) n'est pas un petit dossier. On se souvient que le sujet a mobilisé experts et fonctionnaires territoriaux des mois durant. Il y a eu, le sujet a divisé politiquement les élus communautaires et désormais chaque commune membre de la CCAM doit à son tour donner son avis.

La semaine dernière, le point était inscrit à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. Le maire a plaidé la cause de ce changement, expliquant pour la énième fois qu'il s'agissait de mettre de l'ordre dans le fonctionnement même de la communauté. Sa majorité l'a évidemment suivi. Par contre, les élus d'opposition se sont abstenus. Le sujet n'a pas appelé de levée de boucliers fulgurante mais Gérard Caillet a dit pourquoi il ne voulait pas se ranger. « Je crois qu'il y a dans ces nouveaux statuts de bonnes choses et puis d'autres, moins bonnes », explique-t-il. Les points de crispation portent – comme il y a un mois en conseil communautaire – sur la prise de compétence gestion des milieux aquatiques qui, selon lui, appel-

lerait un impôt supplémentaire, ainsi que le périscolaire.

On prend note

• **Démission** : le conseil a accepté la démission de Gaëtan Rieffel qui n'habite plus sur la commune depuis peu. Il sera remplacé par Fadila Si Larbi. Rappelons que celui qui avait rejoint la liste de Jean-Pierre La Vaullée en 2014 s'était aussi présenté aux élections départementales l'hiver dernier sous les couleurs d'EELV, ce qui, sur le coup, avait passablement irrité le candidat socialiste.

• **Terrain vendu** : la commune est parvenue à vendre une parcelle de plus de 35 ares sur la tranche n°1 de la zone Bellevue, ce qui lui rapportera 142 320 €. C'est la société Cibe (isolation, bardage), actuellement basée à Thionville, qui se porte acquéreur afin d'y construire de nouveaux locaux. Il s'agit du dernier terrain qui appartenait encore à la ville sur cette zone d'activités.

• **Prise en charge** : la commune prendra en charge les frais d'inscription de deux élèves en classe spécialisée à l'école élémentaire La Milliaire, à Thionville. Ces frais s'élèvent à 981 €.

DISTROFF

Les statuts de la CCAM font débat au conseil

Pour la dernière séance du conseil municipal de l'année, les élus ont pris le temps de passer en revue les nouveaux statuts de l'Arc mosellan, loin de faire l'unanimité. La démission de l'adjoint, Nicole Christen, a été entérinée et la demande de garantie d'emprunt Logiest rejetée.

La réunion a débuté par la modification du nombre d'adjoints suite à la démission, annoncée en fin de la séance du 25 novembre et tout juste acceptée par le sous-préfet, de Nicole Christen, qui ne souhaitait plus avoir ce « titre ». Cette dernière a cependant précisé qu'elle continuerait d'assurer son action et ses responsabilités dans les nouveaux rythmes scolaires, au sein du conseil consultatif et dans les actions liées à l'environnement.

Salvatore La Rocca a proposé de réduire de cinq à quatre le nombre d'adjoints et de porter de trois à cinq le nombre de conseillers délégués. « Cette opération fera même faire des économies à la commune, un conseiller délégué étant indemnisé à un peu plus de 100 € bruts par mois et un adjoint émarge à plus de 500 € », a déclaré Nicole Christen et Sébastien Albouze ont été élus nouveaux conseillers délégués. La première poursuivra donc ses engagements précédents tandis que le second suivra plus particulièrement l'amélioration de tri sélectif de déchets mais aussi les études d'économie d'énergie et des dépenses de fonctionnement.

André Glaude a souligné l'importance de personnes du conseil, dix au total, qui sont désormais rémunérées. Son groupe s'est abstenu et quinze voix ont validé ces modifications.

Discussion animée

Concernant les nouveaux statuts de la Communauté de communes de l'Arc mosellan (CCAM), le maire a rappelé que de nombreuses compétences avaient été prises et n'étaient pas assumées « pleines et entières » comme le prévoit la loi. « Cela a entraîné des complications juridiques, un toilettage

et une mise en ordre s'imposaient. » La lecture des compétences abandonnées et celles maintenues ou nouvelles ont entraîné une discussion animée au sein de l'assemblée communale. La suppression de certaines d'entre elles a suscité l'incompréhension, d'autant que « plusieurs communes se sont déjà concertées pour faire une demande groupée et avoir un meilleur tarif », a expliqué le maire. « Alors pourquoi les avoir supprimées ? », a renchéri Jean-Jacques Ourtau.

Parmi les nouvelles compétences, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) a été inscrite pour pouvoir bénéficier de subvention pour les travaux d'entretien et de renaturation de la Bibiche. La question du périscolaire, elle, reste un sujet de crispation. Une solution est trouvée pour poursuivre les aides aux écoles de musique.

Agrandissement du cimetière au programme

Après la revue de détail, le vote pour l'adoption des nouveaux statuts, par neuf voix pour, six contre et quatre abstentions, a reflété la position de chacun des élus, certains dénonçant la procédure et la manière : « une forme de chantage où on nous force la main ».

Une motion va être rédigée pour réclamer à l'avenir auprès de la communauté de communes, plus de simplification, de cohérence et d'équité dans la gestion des compétences communautaires.

La CLECT, la Commission locale d'évaluation des charges transférées par la communauté de communes, s'est réunie pour constater et accepter le tableau fixant les attributions de compensation pour l'année 2015. Ce



Nicole Christen et Sébastien Albouze ont été élus conseillers municipaux délégués. Photo RL

tableau a été soumis au conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

Concernant les demandes de garanties d'emprunts Logiest pour le lotissement La Croisée des chemins, le maire a lu un courrier du percepteur à qui la commune s'était adressée. Cette garantie d'emprunt, si elle était adoptée, engagerait la commune sur quarante

ans à plus de 33 000 €/an pour une garantie deux emprunts de 988 658 € et 144 411 € à hauteur de 50 % par la commune et 50 % par le conseil départemental. « ce qui mettrait en péril la santé financière de la commune ». La demande est refusée pour l'instant.

L'agrandissement du cimetière est d'actualité et une zone réservée existe

dans le plan local d'urbanisme. Le maire a été autorisé à entreprendre les démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires et pour le lancement des travaux d'extension.

La séance s'est conclue par une information sur l'évolution positive de l'activité de l'entreprise CMI (voir RL du 21 décembre).

OUDRENNE

Dernières délibérations au conseil

Réuni une dernière fois avant les fêtes de fin d'année, le conseil municipal a décidé de retirer de son ordre du jour le point concernant l'approbation des nouveaux statuts de l'Arc mosellan.

Suite à la réunion infructueuse des vingt-six maires de la Communauté de communes de l'Arc mosellan (CCAM) du 1^{er} décembre, le maire, André Thiria, retire de l'ordre du jour le point concernant l'approbation des nouveaux statuts de l'Arc Mosellan.

Le conseil approuve en des termes et pour des montants rigoureusement identiques à ceux de la délibération adoptée par le conseil communautaire (réunion du 8 décembre 2015) qui fixe, pour chacune des communes de la CCAM, le montant des charges transférées et les attributions de compensation qui en résultent.

Les élus acceptent le programme des travaux d'exploitation, état et prévisions des coupes en forêt communale pour l'année 2016. Sont concernées les parcelles 6 (Willhot), 19 (Heslinger) et 19 (Helloz). Ainsi 127 m³ de bois d'œuvre seront exploités et 543 stères de bois à façonner seront proposés aux habitants de la commune. Le rapport prévisionnel de ces différentes coupes est estimé à 20 626 €. Afin de garantir les risques statutaires (décès, accidents,

maladie,...) du personnel communal, la collectivité charge le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Moselle de lancer une procédure de marché public. La nouvelle convention d'assurance devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017. Elle sera signée pour une durée de quatre ans et devra être gérée sous le régime de la capitalisation. La décision éventuelle d'adhésion fera l'objet d'une délibération ultérieure. Le maire est autorisé à signer les conventions en résultant.

4,74 € le m³ d'eau

Les élus ont également pris connaissance du rapport annuel de 2014 du syndicat intercommunal des eaux de Kirschnaumen et l'ont adopté. Ce syndicat, dont le fermier est Véolia Eau (compagnie générale des eaux), regroupe onze communes. Oudrenne a adhéré à ce syndicat en juillet 2010, en même temps que les communes de Budling et Veckring.

En 2014, deux branchements neufs ont été réalisés (habitation Gonzalez et station de relevage du Siakhom). Le syndicat a acheté 4 113 m³ d'eau au SE Est Thionvillois



Une partie de la chaussée de la rue Haute a été refaite en enrobés. Photo RL

pour le compte de l'annexe de Breistroff-la-Petite qui compte trente-huit abonnés. Sur Oudrenne-Lémestroff, 20 215 m³ ont été consommés pour un total de 265 clients.

Le prix unitaire du m³ d'eau vendu sur la commune, durant l'exercice 2014, est de

4,74 €. Ce prix est calculé pour une consommation de 120 m³. Sur ce coût, la part de la dépollution des eaux usées (taxe d'assainissement) est de 1,40 €.

Les élus acceptent le devis de l'entreprise Molaro, montant maximum de 3 500 €,

pour la réfection d'enrobés sur une portion de la rue Haute (fontaine habitation Cione). Cette opération s'inscrit dans le cadre des travaux de réfection des enrobés réalisés par le Siakhom suite au programme d'assainissement de la rive droite.

BETTELAINVILLE

Schéma départemental accepté

Le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre dernier.

À cette occasion, les élus ont fixé le taux affouage - terre 2015 en tenant compte de la variation de l'indice national des germes 2015 par rapport à l'année 2014 (+1,61 %). Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer la révision réglementaire de la location des terres de +1,61 % ce qui porte à 0,9903€ la redevance de affouages-terres à l'are pour 2015.

Le conseil décide également que, pour la commodité de perception, le montant de la redevance sera arrondi à 0,99 € l'are.

Concernant l'attribution de compensation 2015 de la Communauté de communes de l'Arc mosellan, le conseil approuve à l'unanimité en des termes et pour des montants rigoureusement identiques à ceux de la délibération adoptée par le conseil communautaire du 8 décembre dernier. Le montant des charges transférées et les attributions de compensation 2015 qui en résultent.

Après exposition du Schéma départemental de la Moselle par Monsieur le Maire, le conseil donne un avis favorable à dix voix pour et deux abstentions.

DEMAIN

Randonnées, balades, visites guidées, orientation

Veckring, Ouvrage du Hackenberg. Visite guidée de l'Ouvrage du Hackenberg, le plus important de la ligne Magi-

not par sa taille (10 km de galeries) et l'ampleur de son organisation interne. À 14 h. Ouvrage du Hackenberg, 10 €. 7 € groupes, étudiants et anciens combattants, 5 € pour les jeunes et gratuit pour les enfants (- de 4 ans). Tél. 03 82 82 30 08.

NUMÉROS

Correspondants

Aboncourt, Buding, Kédange-sur-Canner, Veckring, Volstroff, Hombourg-Budange : Fernand Belner (tél. 03 82 83 53 84).

Bertrange-Imeldange, Stuckange : Alain Jost (tél. 03 82 56 89 50 ou 06 89 12 72 05).

Bettelainville, Lutange : Estelle Lejeune (tél. 03 82 83 57 53 ou 07 82 05 42 23).

Bousse : Roger Mercier (tél. 03 87 73 05 09 ou 06 68 28 08 06).

Budling : Denis Guerder (tél. 03 82 83 53 27).

Distroff, Metzervisse, Valmestroff : Jean-Marie Hentzen (tél. 03 82 56 87 95 ou 06 09 11 65 47).

Elzange : Guy Soulet (tél. 03 82 55 00 12).

Guénange : Julien Wagner (tél. 06 32 03 99 01) ; wagnerjulien@laposte.net

Inglange : Rose Rock (tél. 03 82 56 88 99).

Kemplich : Jean-Nicolas Conati (tél. 06 65 77 76 70) ; jean-nicolas.conati@orange.fr

Koenigsmacker : Philippe Even (tél. 06 14 89 30 98).

Malling : Liliane Gillich (tél. 03 82 50 41 67 ou 06 60 99 90 35) ; liliane.gillich@gmail.com

Menskirch : Xavier Kilburger (tél. 03 87 64 92 44).

Metzeresche : Brigitte Lounissi (tél. 03 82 83 93 22).

Oudrenne : Pierre Hirtz (tél. 03 82 50 10 76).

Rurange-lès-Thionville : Jean-Luc Massaro (tél. 03 87 73 91 27 ou 06 80 23 78 89).